

CODHOS

Collectif des centres de documentation en histoire ouvrière et sociale

Association loi de 1901

Siège social : 5 rue Las Cases 75007 Paris

Tel. : 01-47-05-92-46

Assemblée Générale du CODHOS au Musée de l'histoire vivante de Montreuil 16 octobre 2009

Présents : Benoît Robin (IRES), Françoise Blum (CHS), Laurence Motoret (FMSH), Franck Veyron (BDIC), Michèle Rault (A. M. Ivry/Seine), Anne-Marie Pavillard (Archives du féminisme), Anthony Lorry (Musée social), Marie Thibault (ISST), Eric Lafon (MHV), Delphine Folliet (Génériques), Aurélie Mazet (CGT), Joël Hedde (CGT), Fred Speelman (RADAR), Elise Mavraganis (CFDT), Frédéric Cepède (L'OURS), Gautier Mergey (Archives Ivry), Emmanuel Ranc (MSH Dijon), Pascal Carreau (AD 93), Liliane Fraysse (CERMTRI), Emmanuelle Jouineau (Fondation Jean Jaurès), Marie Geneviève Dèzes (IFHS), Frédéric Genevée (MHV-PCF), Catherine Bensadek (Archives PCF), Caroline Chalier (Mission CAARME), Jean-Philippe Légois (Mission CAARME), Rossana Vaccaro (CHS), Thierry Méréel (Fondation Jean-Jaurès)

Excusés : Annie Kuhnunch (CFDT), Sylvie Zaidman Archives 93), Alain Mélo (La Fraternelle), Anne-Marie Pathé (IHTP), Quentin Dupuis (Génériques), Virginie Hébrard (Histoire sociale Nanterre), Guy Putfin (UNSA), Laurent Barberon (CFTC), Pascale Rubin (FO)

Frédéric Genevée accueille les membres du CODHOS et présente l'équipe du Musée d'histoire vivante. Il rappelle que les archives de Madeleine Rebérioux ont été déposées au Musée et annonce l'inauguration de l'exposition consacrée à Jean-Jaurès et la classe ouvrière (du 17 octobre au 22 novembre 2009). Cette exposition représente une première étape de l'évolution du Musée qui est engagé avec la municipalité de Montreuil dans un projet prévoyant sa transformation en musée du mouvement ouvrier. Il s'agira d'un musée à vocation nationale consacré exclusivement aux objets du mouvement ouvrier. Un transfert dans le centre ville est prévu ainsi que la mise en place d'un conseil scientifique qui pilotera ce projet.

Thierry Méréel ouvre les travaux et rappelle l'ordre du jour :

- 1 – Approbation du Procès verbal de l'AG du CODHOS du 5 juin 2009 ;
- 2 – Etat des finances ;
- 3 - Projet de contrat entre le CODHOS et la société « Charles et compagnie » à propos de l'exposition itinérante « le monde ouvrier s'affiche » ;
- 4 - Projet européen « HOPE » ;
- 5– Partenariat avec la Bnf ;
- 6 - Divers

1 – Le PV de l'AG du 5 juin 2009 est approuvé à l'unanimité.

2 – Etat des finances

Frédéric Cepède invite les membres qui ne sont pas à jour à s'acquitter de la cotisation annuelle. Les finances du CODHOS se montent à 5000€+ 1000€ de cotisation. Pour l'année 2009, aucune somme n'est engagée.

3 – Projet de contrat entre le CODHOS et la société « Charles et compagnie » à propos de l'exposition itinérante « le monde ouvrier s'affiche »

Pour Joël Hedde, le projet de contrat autour de l'exposition itinérante pose problème. En effet, il stipule que le producteur (la société Charles & Compagnie) pourra disposer librement des droits d'adaptation et de reproduction des affiches (CD, DVD, livres électroniques etc.) alors même que les affiches prêtées par les membres du CODHOS ne sont pas toutes libres de droit. Pour certaines d'entre elles, il est même très difficile de retrouver les ayants droit. Ceux-ci pourraient se manifester lors de la reproduction ou de la vente de ces produits dérivés et dans ce cas, même si ce contrat n'est signé que par le CODHOS, seuls les membres prêteurs des affiches seraient considérés responsables.

J. Hedde souhaite soumettre ce contrat à un conseiller juridique et demande donc un délai avant de reprendre la discussion sur l'approbation de ce contrat. Chacun pourra en profiter pour évaluer les risques et éventuellement échanger des affiches qui posent problème avec d'autres libres de droit.

Frédéric Cépède indique que les articles 3 et 4 pourront être revus facilement avec Charles Myara. Thierry Mérel invite chaque institution qui avait prêté des affiches à se poser la question des droits d'auteur relatifs à leurs affiches, qui, il le rappelle, ont pour la plupart été édités dans le livre-album depuis septembre 2008.

F. Blum soulève la question du droit de veto que le CODHOS voulait garder concernant certaines municipalités qui s'offriraient d'accueillir l'exposition et qui ne figure pas dans le contrat.

4 – Projet européen « HOPE »

Thierry Mérel remercie F. Veyron et F. Blum pour le travail fourni autour du projet « HOPE ». Celui-ci a été retenu par la Commission européenne, il se monte à 2 700 000 €. Pour mémoire, il consiste en la construction d'un réservoir numérique européen et d'un agrégateur de métadonnées qui alimentera le portail Européana pour la partie histoire ouvrière et sociale. F. Veyron et F. Blum rappellent que la participation française a posé problème du fait que dans un premier temps le CODHOS avait été retenu comme le partenaire français (la BDIC, la MSH de Dijon et Génériques étant des fournisseurs de contenus). Or, il s'est avéré que seules les institutions qui emploient du personnel censé participer au projet peuvent en être membres. Finalement, la solution la meilleure a semblé celle de choisir comme membres français officiels le CHS et Génériques qui jouissent d'une infrastructure favorable, la BDIC et la MSH restant des fournisseurs de contenu. Cela n'empêche que le CODHOS pourra tirer profit du projet qu'il s'agisse de la diffusion en son sein des bonnes pratiques définies et/ou de l'utilisation du réservoir numérique mis en place. Cela n'exclut non plus la construction d'un portail français qui pourra profiter des savoirs faire et des outils mis en place par HOPE. Le projet se décline selon des « work packages » et le CHS a la responsabilité du WP 7 (évaluation). Le CHS et Génériques sont également investis dans les work packages 1, 2 et 3 (problèmes juridiques, normes et standards et définition de profils d'utilisateurs).

Le projet démarre le 1^{er} avril 2010 et s'étend sur 36 mois.

5 – Partenariat avec la Bnf

Th. Mérel rend compte de la rencontre de plusieurs membres du CODHOS avec Frédérique Joannic-Seta, chef du service pôles associés - Gallica et Julien Gueslin, coordinateur scientifique Pôles Associés - Gallica de la Bnf, le 1^{er} octobre 2009, autour d'un projet concerté de numérisation du patrimoine de l'histoire ouvrière et sociale. La Bnf propose au CODHOS d'être pôle associé et tête de réseaux de ce projet. Cette collaboration qui sera formalisée par une convention cadre, prévoit le financement de la numérisation par la Bnf, entièrement ou en partie. Les documents à numériser seront structurés autour d'axes thématiques définis par le CODHOS. Le projet démarrera début 2010 et une commission du CODHOS, ouverte à tous, se réunira le vendredi 23 octobre pour entamer la réflexion et également pour répondre à l'offre de la Bnf de numériser, dès janvier 2010, un ensemble de 20 000 pages dans le cadre d'une convention dite de reliés extérieurs.

Le département de la coopération de la Bnf organise une formation pour ses pôles associés les 20, 21 et 22 octobre sur "la constitution d'une bibliothèque numérique » à laquelle plusieurs membres du CODHOS, en tant que partenaires de la Bnf, auront accès gratuitement.

6 – Divers

Jean- Philippe Légois informe que la mission CAARME ne sera plus domiciliée à Reims, mais, très probablement, en Région parisienne.

Les Archives du féminisme annoncent la présentation de la publication *l'affaire Berger-Lavrault : le féminisme à l'épreuve* qui se déroulera à la bibliothèque Marguerite Durand le vendredi 13 novembre.

La LCR a terminé la numérisation de *La lutte ouvrière*, le CD est vendu à 15€

L'IHS-CGT annonce un colloque les 18-19 novembre consacré à *Propagande, information, communication. Cent ans d'expériences de la CGT, de 1895 à nos jours*.

La liste de diffusion du CODHOS mise en place et gérée par Génériques est rapidement devenue un instrument de communication très utilisé. Les membres du CODHOS remercient et félicitent Génériques.

La BDIC annonce, d'octobre à décembre 2009, un cycle d'exposition, projections et colloque consacrés à la chute du mur de Berlin.

La prochaine assemblée générale est fixée le vendredi 5 février à la CGT.